

30 août 2019 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 30 août 2019

Modification de la dénomination de la zone de secours "Vlaamse Ardennen"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à modifier la dénomination de la zone de secours "Vlaamse Ardennen".

Le 22 mars 2019, le Conseil de zone de la zone de secours "Vlaamse Ardennen" a décidé de modifier la dénomination légale de la zone en "Service d'incendie zone Vlaamse Ardennen". Le projet d'arrêté royal vise dès lors à modifier en ce sens l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be